



AVIS PUBLIC
CHANGEMENT DE LIEU DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL DE LA MRC DU VAL-SAINST-FRANÇOIS DU 20 MAI 2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée Guylaine Lampron, greffière-trésorière adjointe de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François, qu'en vertu de l'article 4 du Règlement numéro 2025-01 sur la régie interne des séances du Conseil de la MRC du Val-Saint-François et conformément à la résolution CA-2026-05-03, la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Val-Saint-François du 20 mai 2026 se tiendra au **112, rue du Parc à Saint-François-Xavier-de-Brompton, JOB 2V0.**

Donné à Richmond, ce 6 mai 2026.

Guylaine Lampron
Greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION (art. 148 C.M)

Je, soussignée, MARIE-CELINE CORREIL, directeur(trice) général(e)
ou greffier(ière) de la Municipalité de Val-Joli, certifie
sous mon serment d'office avoir publié l'avis public de changement de lieu de la séance
ordinaire du Conseil de la MRC du Val-Saint-François pour la séance du 20 mai 2026, aux
endroits fixés par le Conseil, le 7 mai 2026 entre 9 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mai 2026

SCEAU

Directeur (trice) général (e) ou Greffier (ère)